

**carreauté, ée** [kɑʁɔtɛ] adj. et n. Rem. Aussi *carotté, carrotté* (surtout XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.).

**I. ♦ 1.** [1779, Neuville : *mouchoir carrotté*]. adj. Dont le motif est formé de lignes, de bandes qui se croisent, formant des carrés, des rectangles (en parlant d'un tissu, d'un vêtement). *Étoffe, toile carreauté. Coton carreauté. Jupe, chemise carreauté.* (Précisé par un adj. de couleur). *Manteau carreauté rouge, couverture carreauté bleu et blanc.* « C'est là, sous un entassement de linge blanc, sentant bon le balai de cèdre et le baume séché, non loin des mantelets d'indienne et des tabliers en coton carreauté, tout près d'un étui à chapelet [...] c'est là, là même, entre deux bonnets de vieille, que reposait le livre sacré. » (L. Groulx, *Les rapaillages*, 1919, p. 93). – (Par ext.). Quadrillé. *Du papier carreauté.* SYN. à *carreaux* (notam. dans la langue soignée).

♦ **2.** [1825 env., région de Québec]. n.m. Motif à carreaux. *Le carreauté d'un veston. Un beau carreauté.* – (Par méton.). Tissu présentant ce motif. *Verge, pièce de carreauté. Carreauté à veste.* « Une étoffe bleu marine ferait-elle un joli costume pour une fillette de 15 ans ? et pour une autre de 13 ans, quelle couleur pourrais-je combiner avec du carreauté noir et blanc ? » (*La Presse*, Montréal, 6 mars 1920, p. 7).

♦ **3.** [1809, Québec]. adj. (Par anal.). Vieilli Dont les éléments sont croisés dans un but esthétique, ou pour rendre une structure plus solide. *Tarte carreauté, couverte de lanières de pâte entrecroisées. Broche\* carreauté, faite de fils de fer qui se croisent, formant un treillis. Clôture* (ou *Acadie bouchure\**) *carreauté, construite avec ce treillis.* (Dans le voc. de la construction). Disparu *Porte en planches carreauté, doublées et croisées.* « Donc en suivant le chemin du Roi nous voyons comme habitations des maisons construites de bois rond et quelques-unes en bois écarri, maisons très solides et très confortables. [...] Beaucoup de clôtures de perches de cèdre et les plus récentes en broche barbelée et d'autres en broche carottée. » (Jodouin, *En-d'ssour*, 1973, p. 15).

♦ **4.** [1973, Saint-Ferréol]. adj. (Par anal., en parlant de légumes, de viande). Région Qui a été coupé en cubes, en dés. *Patates\* carreauté.*

**II. ♦** [1912, *La Presse*, Montréal]. adj. Fig., plaisant. (Dans le voc. politique, en parlant de qqn ou de ses idées). Qui se situe entre l'idéologie des rouges\* et les bleus\*, qui évite de se compromettre ; (par ext.) qui emprunte à diverses idéologies. *Des idées carreauté.* – (En emploi subst.). « Terminée, l'époque où l'on devait choisir entre les rouges et les bleus ! Désormais, il y a les verts (Parti écologique), les roses (NPD), les gris (Parti Égalité fédéral), les mauves (Parti républicain du Canada), les carreautés (Bloc québécois), les paisley (Parti de la loi naturelle) et les bruns (Reform Party). » (*Voir*, Montréal, 14 oct. 1993, p. 4). ⇒ **caille**.

■ HIST. De *carreauter\**, ou formé à partir du subst. *carreau\**.<sup>(1)</sup> Le sens **I-1**, répandu dans tous les français d'Amérique du Nord, est un héritage de France, sans doute des parlers de la Normandie ;<sup>(2)</sup> une variante *carrioté*, relevée en Louisiane,<sup>(3)</sup> est attestée dans l'Île de Jersey.<sup>(4)</sup> Au Québec, *carreauté* se répand rapidement après la Conquête, à la faveur de l'arrivée massive de tissus à carreaux en

provenance d'Angleterre. Le mot était certainement employé avant cette époque, puisqu'il provient de la France régionale, mais, dans les textes du Régime français, on ne trouve que *à carreaux* (attesté depuis 1694).<sup>(5)</sup> Par la suite, *carreauté* a toujours dominé son concurrent qui a cependant repris de la vitalité à partir des années 1950, grâce à l'appui de la langue du commerce. Le fait que les sens **I-2** et **I-3** soient connus à la fois au Québec et en Acadie<sup>(6)</sup> est peut-être un indice que ces emplois viennent également de France. Dans le cas du sens **I-4**, cette origine est manifeste (v. *carreauter*, sens 2). L'emploi figuré (sous **II**) paraît être une innovation québécoise.

► (1) JunLex 159-160. (2) MaizNorm, LepBNorm, BourdNorm. (3) GranStJohn. (4) LeMJers, *cârrioté* « en carreaux, d'étoffe, etc. ». (5) JunLex 168-169. (6) GedChal 199 : *belle pièce de carreauté*; Mass n° 641 : *bouchure carreauté*.